

## DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

### OBJET DE L'AUTORISATION

NOM & ADRESSE ENTREPRISE : \_\_\_\_\_

TÉL : \_\_\_\_\_

ADRESSE EMAIL : \_\_\_\_\_

NUMÉRO SIRET : \_\_\_\_\_

ADRESSE DES TRAVAUX : \_\_\_\_\_

NATURE DES TRAVAUX : \_\_\_\_\_

DATE DE COMMENCEMENT : \_\_\_\_\_ DURÉE : \_\_\_\_\_

SUPERFICIE AU SOL DE L'ÉCHAFAUDAGE : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

RÉFÉRENCE DE L'AUTORISATION DE TRAVAUX ACCORDÉE : \_\_\_\_\_

NOM DU PROPRIÉTAIRE : \_\_\_\_\_

### TAXATION DOMAINE PUBLIC - DÉLIBÉRATION du 8 décembre 2011

Facturation à l'utilisateur du domaine public

Tarif échafaudage : 0,50 € / jour / m<sup>2</sup>      soit : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> x \_\_\_\_\_ jours X 0,50 € = \_\_\_\_\_ €

Tarif occupation domaine public : 0,50 € / jour / m<sup>2</sup>      soit : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> x \_\_\_\_\_ jours X 0,50 € = \_\_\_\_\_ €

DATE - CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

### RÉPONSE APPORTÉE À LA DEMANDE

AVIS FAVORABLE       AVIS DÉFAVORABLE

#### PREScriptions :

- Signaler les travaux le jour et les éclairer la nuit.
- Afficher la présente autorisation sur le chantier.
- Nettoyer le domaine public à l'achèvement des travaux.
- Préserver le passage des piétons.
- Laisser libre l'écoulement des eaux pluviales dans le caniveau.
- Ne pas faire écouler les eaux de bétonnière ou de lavage dans le caniveau.
- Respecter le stationnement effectif dans la rue.
- La circulation devra être maintenue dans la rue.
- Prendre contact avec la police municipale au minimum 10 jours avant le début du chantier ☎ 05.46.59.56.88.

Saint-Jean-d'Angély, le

Le Maire Adjoint

Jean MOUTARDE